

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : aresm-csvdc-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/1b7cf5582b419e524b66e716>

Date d'obtention : 2026-03-09 17:47:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Encadrement et uniformisation des interventions

Prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes impliqués

Limitation de la propagation des images/vidéos intimes

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il y a une procédure claire et En complétant la grille d'évaluation de l'incident avec chacun des élèves impliqués dans un cas de sextage, il est facile de déterminer la nature des images/vidéos partagées, et ce sans devoir les regarder et ainsi risquer de compromettre l'intégrité physique et psychologique des élèves concernés et briser leur lien de confiance envers le personnel scolaire

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

. Il est important de rappeler que l'intervenant scolaire ne doit jamais chercher à voir le contenu de l'appareil électronique d'un élève.